LA SÉCURITÉ DE MON ENFANT

Chers parents,

Votre enfant débute ou se trouve actuellement en cycle initial (1er et 2ème années Harmos). Cette brochure, éditée par les instructeurs de la prévention routière des polices vaudoises, a pour objectif d'apporter des conseils utiles sur le comportement routier.

Chaque année, environ 200 enfants âgés de 4 à 14 ans, sont victimes d'accidents de la circulation, selon les chiffres fournis par le Bureau de Prévention des Accidents (BPA), à Berne.

Bien que le «risque zéro» n'existe pas, nous sommes persuadés que si vous, parents, adoptez une bonne conduite et montrez l'exemple à votre enfant, un grand nombre d'accidents pourraient être évités avec les conséquences qui s'ensuivent.

Un bref rappel des règles essentielles pour la sécurité de votre enfant figure au terme de cette brochure.

Nous comptons sur vous !

« Rien ne sert de préparer les enfants à la vie si on ne leur donne pas les moyens de la conserver »

Commandant Cornaz
Gendarmerie Vaudoise 1953

La ceinture, le siège, le rehausseur

Les enfants mesurant **moins de 1m50** ou n'ayant **pas 12 ans révolus** doivent être attachés par un dispositif de retenue pour enfants approprié et homologué, tel qu'un **siège pour enfant ou un rehausseur**.

Pour une protection maximale, choisissez un système adapté à l'âge et au poids de votre enfant. Cette prescription s'applique à tous les sièges passagers du véhicule, à l'avant comme à l'arrière.

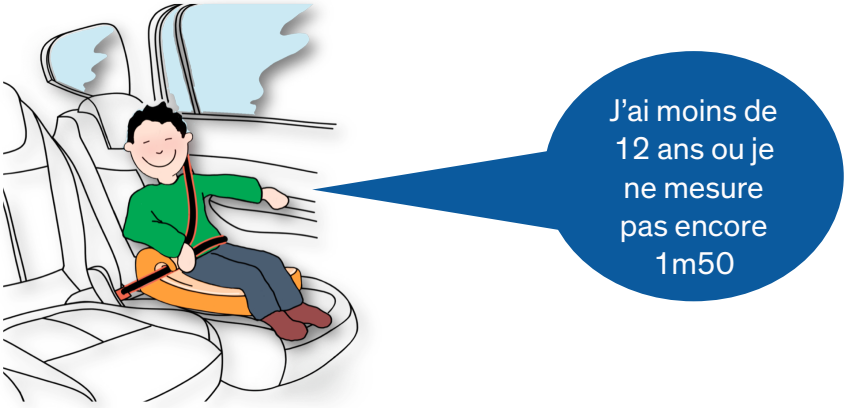

En cas d'accident, le risque de blessures graves est trois fois plus important si l'enfant n'est pas installé dans un siège approprié.

Lors d'un accident, la violence du choc dépend de la vitesse initiale du véhicule. En effet, plus une voiture roule vite, plus grande est l'énergie qui doit être absorbée en cas d'impact.

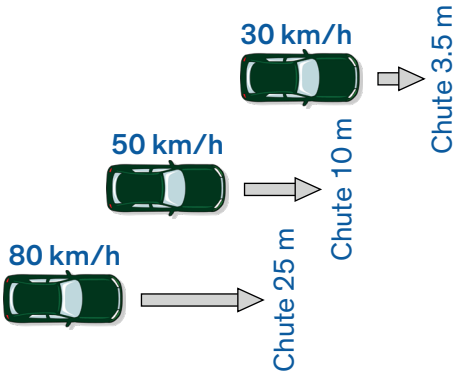

Traverser la route

Votre enfant est très attentif lorsque le gendarme / policier vient à l'école lui parler de circulation routière.

A cette occasion, il a été sensibilisé aux quatre étapes de la traversée de la route qui assurent sa sécurité :

1. Je m'arrête

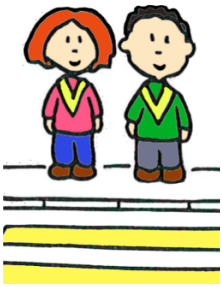

2. Je regarde des deux côtés

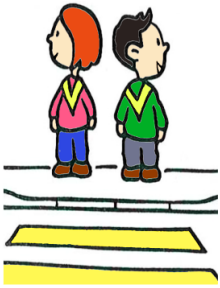

3. J'écoute

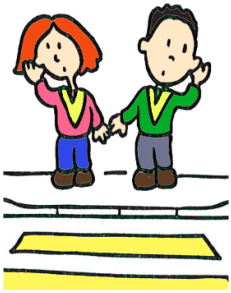

4. Je traverse en marchant

Patrouilleurs scolaires

La mission des patrouilleurs scolaires est d'assurer la sécurité des piétons, notamment des enfants, à l'entrée et à la sortie des classes, sur les passages pour piétons. Vous devez respecter leurs indications !

Roues arrêtées = Enfants en sécurité

L'enfant n'a pas encore acquis les notions de distance et de vitesse, il traverse la route uniquement quand les roues du véhicule sont complètement immobilisées.

À pied à l'école

En véhiculant vos enfants, ces derniers n'apprennent pas à se comporter correctement dans la circulation et n'acquièrent pas suffisamment d'expérience. Afin de rendre le chemin de l'école plus sûr, il est conseillé aux parents :

- de privilégier les déplacements à pied, à Pédibus ou en transports publics.
- lorsque l'utilisation de la voiture s'avère impérative, prévoir du temps pour le déplacement, utiliser les places prévues pour se garer, éviter toute manœuvre à proximité de l'école et préférer une partie du trajet à pied.

Avec leurs parents comme exemples, les enfants apprennent à se comporter de manière correcte dans la circulation routière. Ce terrain d'apprentissage social développera leurs compétences et leur autonomie, tout en étant bénéfique pour la santé.

Pédibus

Plus d'info :

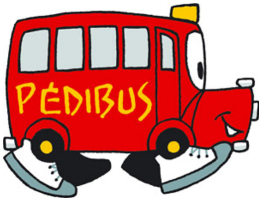

www.pedibus.ch

Avec le Pédibus, le chemin de l'école ne se parcoure plus seul, mais à plusieurs et dans la convivialité. C'est l'occasion pour les petits de se faire de nouveaux amis et pour les adultes de rencontrer d'autres parents. C'est également un moyen pour les enfants de faire l'apprentissage du chemin de l'école et des règles de la circulation.

La visibilité

Lors des premiers jours de sa scolarité, votre enfant a reçu un **sautoir de sécurité**.

En raison de sa petite taille, votre enfant sera aperçu plus tardivement par les usagers de la route. En portant un sautoir, le risque d'accident diminue !

Veillez à ce que votre enfant prenne l'habitude de le porter quotidiennement et **en toutes circonstances**.

Visibilité sur la route de nuit ou par mauvais temps

Les usagers veilleront à adopter une conduite respectueuse, notamment aux abords des écoles et des passages pour piétons.

Pour rappel, à 50 km/h, la distance d'arrêt (temps de réaction + distance de freinage) d'un véhicule est supérieure à **25 mètres** !

La mobilité (douce)

Trottinette
(sans moteur)

Roller

Skateboard

Vélo d'enfant
(enfant non scolarisé)

Il s'agit d'engins assimilés à des véhicules, lesquels doivent respecter les règles de circulation en vigueur pour les piétons.

Les cyclistes doivent circuler sur la route. Néanmoins, en l'absence de bande ou de piste cyclable, **les enfants n'ayant pas atteint 12 ans, peuvent utiliser les trottoirs en accordant la priorité aux piétons**.

Les e-bikes lents (25 km/h) ou les trottinettes électriques sont des cyclomoteurs légers. Leurs conducteurs doivent respecter les règles des cycles. **Attention**, l'utilisation de tels engins **avant l'âge de 14 ans est interdite**. Entre 14 et 16 ans, **un permis pour cyclomoteur** (M ou G) **est obligatoire**. Dès 16 ans, aucun permis n'est requis.

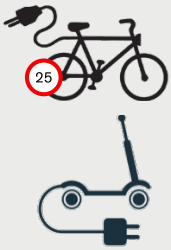

La conduite des e-bikes rapides (**45 km/h**) et des cyclomoteurs nécessite un **permis** pour cyclomoteur (**M ou G**).

Les e-karts, e-skat e-boards, overboards avec une ou deux roues sont **interdits** sur nos routes. **Usage autorisé uniquement sur terrain privé !**

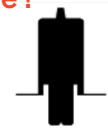

EN RÉSUMÉ

À pied

Le **sautoir** pour être **bien visible** en toutes circonstances

Au moment de traverser la route :
1. Je m'arrête
2. Je regarde des deux côtés
3. J'écoute
4. Je traverse en marchant

En voiture

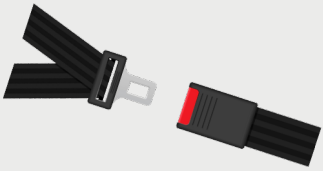

La ceinture de sécurité bouclée et un siège adapté, même pour les petits trajets.

La prudence est de mise pour éviter tout accident.

©Police cantonale vaudoise